

Avis administratifs

7241412301 - AA

Commune de VAUX-SUR-LUNAIN

Modification du Plan Local d'Urbanisme Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de Vaux-sur-Lunain, par arrêté municipal n°12 et par arrêté municipal n°13, a décidé de mettre à l'enquête publique, respectivement, le projet de modification du plan local d'urbanisme et le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les pièces de chacun de ces dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par M. Jean-Luc BOISGONTIER, commissaire enquêteur, seront déposés, pour chacune des deux enquêtes publiques, en mairie de Vaux-sur-Lunain, pendant 34 jours consécutifs, soit du lundi 25 janvier 2021, 15 h 00, au samedi 27 février 2021 inclus, 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre correspondant ou adressées par courrier en mairie au commissaire enquêteur, ou déposées sur une adresse courriel dédiée à ces enquêtes publiques, respectivement :

enquete.plu.vauxsurlunain@gmail.com
enquete.ep.vauxsurlunain@gmail.com
- ouvertes sur le site Internet de la mairie.

Le dossier de modification du P.L.U., comportant les avis des personnes publiques ainsi que les informations environnementales, de même que le dossier de zonage des eaux pluviales, seront consultables, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, sur un poste informatique dédié à ces deux enquêtes, ainsi que sur le site Internet de la mairie - <http://www.vauxsurlunain.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 25 janvier de 15 h 00 à 18 h 00,
- mardi 2 février de 14 h 00 à 16 h 30,
- lundi 15 février de 16 h 00 à 18 h 00,
- samedi 27 février de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, les rapports et conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Vaux-sur-Lunain, et sur son site Internet, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal se réunira ensuite pour valider les rectifications éventuelles et approuver le plan local d'urbanisme, ainsi que le zonage des eaux pluviales.

Les informations relatives au plan local d'urbanisme et au zonage des eaux pluviales pourront être demandées auprès du responsable de l'étude, M. Vincent CHIANESE, Maire.

7241964301 - AA

Projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Provenois

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par un arrêté n°04/2020 en date du 7 décembre 2020, le président du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation (SMEP) du Grand Provenois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale du Grand Provenois, qui a été l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale de l'État, des avis des personnes publiques associées et consultées ou autrement saisies pour avis.

Le projet de schéma de cohérence territoriale du Grand Provenois, avant d'être soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Provenois, sera l'objet d'une enquête publique, du mardi 5 janvier 2021 à 9 h 00 au samedi 13 février 2021 à 12 h 00.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Melun a désigné une commission d'enquête composée de :

Président : Alain CHARLIAC (attaché de direction à EDF en retraite).
Membre : Nicole SOILLY (cadre de la fonction publique en retraite).
Membre : Jean Luc RENAUD (professeur de droit public).

Le dossier d'enquête publique peut être consulté :

- au siège de l'enquête publique : SMEP du Grand Provenois, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

- dans chacune des 81 mairies des communes du SMEP, aux heures habituelles d'ouverture de celles-ci, selon les modalités suivantes :

- dans les mairies de Provins, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, un dossier complet, version papier, est à disposition du public.
- Pour les 78 communes restantes, un résumé non technique, version papier, est mis à disposition du public en mairie.

Le dossier peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des Communauté de communes du Provenois et de Bassée-Montois :

<http://www.cc-du-provenois.fr/>
<http://cc-basseemontois.fr/>
scot-grandprovenois.enquetepublique.net
scot-grandprovenois.enquetepublique.net

Les informations sur l'enquête publique et le dossier peuvent être demandées au siège du SMEP du Grand Provenois, chargé du SCoT, aux heures et jours d'ouverture habituels.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Bray-sur-Seine :
- vendredi 8 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- jeudi 21 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- mardi 9 février 2021, 14 h 00/17 h 00.
Donnemarie-Dontilly :
- vendredi 15 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- vendredi 22 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00,
- vendredi 12 février 2021, 14 h 00/17 h 00.

Provins :
- mardi 5 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- samedi 23 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- samedi 13 février 2021, 9 h 00/12 h 00.
Châtenay-sur-Seine :
- mercredi 6 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- vendredi 29 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00.
Chenoise-Cucharmoy :
- lundi 11 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- jeudi 11 février 2021, 14 h 00/17 h 00.

Gouaix :
- mercredi 20 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- jeudi 28 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00.
Jouy-le-Châtel :
- vendredi 11 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00,
- jeudi 11 février 2021, 9 h 00/12 h 00.
Longueville :
- jeudi 14 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- mardi 26 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00.
Montigny-Lencoup :

- mercredi 6 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00,
- mardi 2 février 2021, 9 h 00/12 h 00.
Sainte-Colombe :
- mardi 26 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- mercredi 10 février 2021, 14 h 00/17 h 00.

Sourdun :
- jeudi 7 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00,
- vendredi 5 février 2021, 9 h 00/12 h 00.

Villiers-Saint-Georges :
- mardi 19 janvier 2021, 9 h 00/12 h 00,
- jeudi 4 février 2021, 9 h 00/12 h 00.

Bannost-Villegagnon :
- lundi 25 janvier 2021, 15 h 00/18 h 00.

Bazoches-lès-Bray :
- jeudi 21 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00.

Beton-Bazoches :
- lundi 25 janvier 2021, 9 h 30/12 h 30.

Chalautre-la-Grande :
- vendredi 5 février 2021, 17 h 00/20 h 00.

Chalmaison :
- jeudi 14 janvier 2021, 14 h 00/18 h 00.

Fontaine-Fourches :
- mardi 9 février 2021, 9 h 00/12 h 00.

Hermé :
- mercredi 20 janvier 2021, 16 h 00/19 h 00.

Louan-Villeguis-Fontaine :
- vendredi 29 janvier 2021, 8 h 30/11 h 30.

Montceaux-lès-Provins :
- jeudi 4 février 2021, 15 h 00/18 h 00.

Noyen-sur-Seine :
- jeudi 28 janvier 2021, 14 h 00/17 h 00.

Ormes-sur-Voulzie :
- mardi 15 janvier 2021, 14 h 30/17 h 30.

Saint-Loup-de-Naud :
- mercredi 10 février 2021, 10 h 00/13 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consi-

gnées :

- dans le registre d'enquête ouvert en mairie
- sur le registre électronique scot-grandprovenois.enquetepublique.net
- sur l'adresse mail dédiée à cet effet scot-grandprovenois@enquetepublique.net.

net

adressées :

- par écrit au président de la commission d'enquête publique à l'adresse suivante :

- SMEP du Grand Provenois, 7, cour des Bénédictins, 77160 Provins.

exprimées :

- oralement aux commissaires enquêteurs au cours des permanences sus-

mentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront

transmis au président du Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation (S.M.E.P.)

du Grand Provenois, chargé du SCoT, dans les trente jours suivant la clôture de

l'enquête publique.

Dès sa réception par le président du SMEP et pendant un an, ils seront tenus à

la disposition du public au siège dudit syndicat et dans les communes concer-

nées.

7242068701 - AA



Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Bois-le-Roi

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2020-050 du 30 novembre 2020, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 3 du PLU de Bois-le-Roi.

Les objectifs de la procédure sont de : protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers les plus remarquables du territoire, protéger la diversité commerciale et de services du quartier de la gare, encadrer le développement du quartier de la gare par la mise en place d'un périmètre d'attente, toiletter certaines règles écrites et graphiques (règlement, zonage et servitudes) du fait de l'évolution de la réglementation nationale et de plusieurs années de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET, colonel retraité, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du mardi 5 janvier 2021 à 9 h 00 au jeudi 4 février 2021 à 17 h 00 en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bois-le-Roi aux dates et horaires suivants :

- le mardi 5 janvier 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le samedi 23 janvier 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- Le jeudi 4 février 2021 entre 14 h 00 et 17 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de modification n° 3 du PLU de Bois-le-Roi, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n° 3 du PLU de Bois-le-Roi. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier

d'enquête publique sera disponible en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique), 4, avenue Paul-Doumer, 77590 Bois-le-Roi où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse

suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16, sur le site internet de la commune de Bois-le-Roi : <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 16 h 45).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française : sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Bois-le-Roi pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, par courrier postal à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET, commissaire

enquêteur au siège de l'enquête en Mairie, 4, avenue Paul-Doumer, 77590 Bois-le-Roi, par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr, en ligne sur la page de l'enquête publique : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16
Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mardi 5 janvier 2021 à 9 h 00 jusqu'au jeudi 4 février 2021 à 17 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.
Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur le site : www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique16 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Bois-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7241359001 - AA

Commune d'ARGENTIÈRES

Projet de Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal N°17 /2020 du 15 décembre 2020, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Argentières, pour une durée de 34 jours à compter du 27 janvier 2021, 9 h 00 au 1er mars 2021, 17 h 00 inclus.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Permettre un développement urbain proportionné.
- Contribuer à une répartition harmonieuse de la population et des logements en Ile-de-France.

- Adapter les réseaux en fonction des besoins futurs de la population.

- Encourager le développement d'activités économiques sur la commune.

- Valoriser le patrimoine écologique et bâti.

- Conserver le caractère d'un village rural.

- Protéger les continuités écologiques de la Trame verte et bleue.

- Mettre en valeur les paysages.

- Prendre en compte les zones de risques.

M. Patrice Saint-Jalmes, Maire de la commune d'Argentières est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Melun, Mme Monique Delafosse en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie d'Argentières le :

- 27 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- 13 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- 1er mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans le département à la rubrique :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Et le lien du site dédié à l'enquête : <http://elaboration-plu.enquetepublique.net>

Les observations et propositions du public peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse :

adresse mail : elaboration-plu@enquetepublique.net

Les observations et propositions peuvent également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse :

Mairie d'Argentières, place de l'Eglise, 77390 Argentières.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie d'Argentières aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Argentières pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet suivant : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Le Maire, Patrice SAINT-JALMES.

ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...

**FACILE
PERTINENT
PROCHE**



FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

APPEL NON SURTAXÉ